

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8483\*  
20 mars 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 MARS 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre du représentant d'Israël datée du 18 mars 1968, distribuée comme document officiel sous les cotes S/8470 et A/7071, et de déclarer que les accusations qui y sont portées contre le Gouvernement jordanien sont dénuées de fondement, tendancieuses et fausses.

Les accusations d'Israël sont fabriquées de toutes pièces pour créer de fausses impressions afin de masquer les visées agressives d'Israël. Il est fort possible, comme cela s'est souvent produit dans le passé, qu'elles constituent un prélude à la reprise des attaques israéliennes contre les citoyens jordaniens et le territoire de la Jordanie.

Mon gouvernement nie catégoriquement être responsable de l'un quelconque des incidents dont il est accusé d'être l'auteur dans la lettre d'Israël mentionnée ci-dessus.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mohammed H. EL-FARRA

\* Egalement publié sous la cote A/7075.

68-06491

